

Image not found or type unknown



## Saissie d'une voiturette par la jendarmerie

Par **seb**, le **11/03/2010** à **22:55**

Bonjour; je suis la pour demandé de laide que sa soit par un avocat ou un particulier qui pouré minformer des lois. donc jesplique; allor je me sui endormie au vollan d'une voiturette san ocun damage avec autruit javer de lacolle la jendarmerie a imobillissé la voiturette le ten du jugement suite au jugement i garde limobilisation car etendonné que je navé pas le drois de conduire tous veiculle a moteur pendent six mois je voudrais savoir coment je pourais faire pour la recuperé ;surtous que la carte grisse et pa a mon non au niveaux prefecture . jais acheter la voiturette met javer pa fer les papier dc aije le drois de la recuperé car le propriot a tjr pa envoillé les papier en prefecture etender jai pas fini de la réglé  
je donne mon telephone pour seus qui veul maidé surtout le avocat .0635119280 merci de maidé